



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
13 février 2024**

24-02-09

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance ordinaire du 13 février 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 13 février 2024 à 20 h 01 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin est absent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024
5. Attribution de contrat - Collectes 2024 des encombrants
6. Collecte sélective (matières recyclables) – Collecte et transport pour les années 2025 et suivantes
7. CPTAQ – Demande d'appui – Lot 2 643 262 situé au 96, chemin Saint-Henri
8. CPTAQ – Demande d'appui de Transports Québec pour travaux de remplacement de pont
9. Avis de motion – Règlement no 222 relatif à la démolition d'immeubles
10. Attribution de contrat – MI Consultants – Processus numérique
11. Camp de jour 2024 – Protocole d'entente avec la ville de Rigaud
12. Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
13. Demande d'aide financière à la députée de Soulanges – PPA pour des fins de voirie
14. Appel d'offres pour travaux sur rue Besner
15. MRC de Vaudreuil-Soulanges – Programme d'aide à la formation des pompiers
16. Service incendie – Programme de conversion des appareils respiratoires
17. Service incendie – Entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Polycarpe pour le service de prévention en sécurité incendie
18. Achat de tables
19. Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges
20. Dons et commandites
21. Correspondance
22. Questions de l'assistance
23. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

24-02-10

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2024-02-13/2024-01-31 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 160 908,88 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 41 149,13 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 44 551,33 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 7 411,68 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 254 021,02 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024

Il est proposé

24-02-11

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ATTRIBUTION DE CONTRAT - COLLECTES 2024 DES ENCOMBRANTS

ATTENDU QUE la municipalité Sainte-Marthe a réalisé en 2020 les collectes d'encombrants par l'entremise de son personnel des travaux publics et de ses équipements;

ATTENDU QUE ces trois dernières années, la municipalité a confié à l'entreprise Robert Daoust et Fils inc. les six collectes annuelles d'encombrants sur son territoire puisque, entre autres raisons, cette entreprise était en mesure d'acheminer à un centre de tri spécialisé les matières recueillies afin de les revaloriser et éviter ainsi de les acheminer vers un centre d'enfouissement;

ATTENDU QUE chaque année, l'administration municipale effectue une nouvelle analyse coût-bénéfice afin de formuler une recommandation éclairée au conseil quant à la possibilité d'effectuer les collectes d'encombrants avec ses ressources comme en 2020, en acheminant les matières collectées au réseau d'écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ou de les confier à nouveau par contrat à un entrepreneur externe;

ATTENDU QUE pour réaliser cet exercice, sont notamment pris en considération les volumes de chacune des collectes de l'année antérieure ainsi que les moyennes historiques des dernières années;

ATTENDU QUE l'entreprise Robert Daoust et Fils inc. est disposée à réaliser le contrat de la collecte, du transport et de la disposition souhaitée par la municipalité de Sainte-Marthe au prix identique qu'en 2023;

ATTENDU QUE la recommandation de l'administration municipale de confier à nouveau à une firme externe les collectes, le transport et le traitement des encombrants pour l'année 2024;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-02-12

D'ACCORDER à Robert Daoust et Fils inc. le contrat pour six collectes, transport et traitement d'encombrants, aux deux mois, à compter de février 2024;

QUE le traitement soit effectué auprès d'un centre de tri spécialisé avec lequel l'entreprise fait affaires à Lachute et qui revalorise les matières récupérables ;

QUE le coût soit de 880 \$ par collecte auquel s'ajoute le coût en traitement de 115 \$ /tonne métrique

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

COLLECTE SÉLECTIVE (MATIÈRES RECYCLABLES) – COLLECTE ET TRANSPORT POUR LES ANNÉES 2025 ET SUIVANTES

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges possède la compétence en matière de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE cette compétence est déjà partielle puisqu'elle exclue la collecte, le transport et l'élimination des déchets ultimes non dangereux d'origines domestiques;

ATTENDU QUE cette compétence partielle exclue également la collecte et le transport des matières organiques auprès des municipalités qui souhaitent depuis 2022 assurer la gestion de cette compétence, dont celle de Sainte-Marthe qui s'est prévaluée de cette possibilité;

ATTENDU QU'au sujet des matières recyclables, la compétence actuelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges concerne actuellement, en plus du traitement, la collecte et le transport de ces matières;

ATTENDU QUE pour assumer cette compétence, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a confié différents contrats pour la collecte et le transport des matières recyclables et ceux-ci viendront à échéance le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe, par son concept de tarification incitative prenant en considération des données à chacune des collectes, dont celles des matières recyclables et ce, au moyen d'équipements, appareils et logiciels spécifiques installés sur les camions effectuant lesdites collectes, a des besoins particuliers sur lesquels elle souhaite avoir le plein contrôle;

ATTENDU QU'en assurant la compétence de la collecte et du transport des matières recyclables, la municipalité de Sainte-Marthe pourrait bénéficier également de différents autres avantages ou contrôles, notamment celui de choix de la journée de collecte sur son territoire;

ATTENDU QUE d'autres municipalités pourraient y trouver leur compte à assurer elles-mêmes la compétence de la collecte et du transport des matières recyclable, au même titre que le permet la collecte et le transport des matières organiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-02-13

DE SIGNIFIER à la MRC de Vaudreuil-Soulanges la volonté de la municipalité de Sainte-Marthe d'assurer la compétence de la collecte et du transport des matières recyclables sur son territoire à compter du 1er janvier 2025.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CPTAQ – DEMANDE D'APPUI – LOT 2 643 262 SITUÉ AU 96, CHEMIN SAINT-HENRI

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 142, autorise les habitations unifamiliales isolées dans la zone agricole lorsqu'elles sont intégrées à une exploitation agricole;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole puisque la construction s'effectuera sur un lot inexploitable en agriculture;

ATTENDU QU'il n'y a aucun autre espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors du milieu agricole, étant donné que la maison est associée à l'activité agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-02-14

D'APPUYER la demande d'autorisation pour utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 2 643 262.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CPTAQ – DEMANDE D'APPUI DE TRANSPORTS QUÉBEC POUR TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONT

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'impact significatif sur le milieu agricole puisqu'elle vise des parcelles de terrain en friches et une partie de la rivière La Raquette;

ATTENDU QUE cette demande vise la reconstruction d'un pont afin d'assurer la sécurité des automobilistes;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour un tel projet, puisque le pont est existant et que la demande vise uniquement sa reconstruction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-02-15

D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lotissement, l'aliénation, et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 2 643 267 et 2 397 895 d'une superficie de 0,0695 hectare afin de procéder à la reconstruction d'un pont sur la route 201 identifié comme étant la structure P-7833.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 222 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Madame la conseillère Jacqueline Lavergne donne avis de motion qu'un règlement relatif à la démolition d'immeubles, règlement no 222, sera présenté lors d'une prochaine séance pour adoption.

ATTRIBUTION DE CONTRAT – MI CONSULTANTS – PROCESSUS NUMÉRIQUE

ATTENDU QUE l'administration municipale a identifié le besoin d'améliorer ses processus d'approbation de facture et de gestion documentaires afin de devenir plus efficace et efficiente;

ATTENDU QUE divers fournisseurs offrant des services de gestion documentaires ont été sollicités pour une offre de services;

ATTENDU QUE la compagnie MI Consultants s'est démarquée des autres fournisseurs en offrant un service adapté à ce que nous recherchons et qui est à la fois complet, simple d'utilisation et au moindre coût;

ATTENDU QUE le coût de l'investissement initial sera récupéré par les économies réalisées par l'efficacité qui sera atteinte après le déploiement de la technologie proposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-02-16

D'ACCEPTER la soumission de MI Consultants au montant de 14 285 \$, taxes en sus, pour l'optimisation des processus administratifs et la gestion électronique des documents.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CAMP DE JOUR 2024 – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE RIGAUD

Il est proposé

24-02-17

D'AUTORISER monsieur le maire François Pleau et monsieur le directeur général Michel Bertrand à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe, l'entente intermunicipale "Camp de jour de Rigaud" pour l'année 2024.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE le prochain appel de projets pour Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale est imminent et offrira à la municipalité une opportunité de financement, notamment de dernier recours pour la réalisation d'un projet pour lequel des refus d'aides financières peuvent lui avoir été signifiés antérieurement ;

ATTENDU QU'en se basant sur les années antérieures, la municipalité répond aux critères et objectifs de ce fonds ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-02-18

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Bertrand à soumettre pour le bénéfice de la municipalité la demande d'aide financière préparée à cet effet au Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, le projet ayant pour titre « Sainte-Marthe s'illumine »;

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Bertrand et/ou monsieur le maire François Pleau à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe tout document en lien avec cette demande et son éventuelle acceptation.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA DÉPUTÉE DE SOULANGES – PPA POUR DES FINS DE VOIRIE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe, malgré sa population d'à peine plus de 1 000 habitants, est la troisième plus vaste en superficie de territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et possède par conséquent un imposant réseau routier municipal de 37,75 km à entretenir;

ATTENDU QUE les différents programmes d'aide financière pour la voirie locale contribuent à atténuer le fardeau des contribuables qui doivent supporter un réseau routier de plusieurs dizaines de kilomètres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-02-19

QU'une demande d'aide financière d'une somme de 86 250 \$ pour la réalisation de travaux au montant de 115 000 \$ soit adressée à madame la députée de Soulanges, Marilyne Picard, pour les réparations nécessaires à notre réseau routier municipal, plus précisément sur les chemins Sainte-Marie, (Haut) Saint-Guillaume, Saint-Henri et de la Marmite; sur les montées Saint-Henri, Sainte-Marie, Sainte-Julie, Hodgson, La Puce et Neuve; sur les rues des Loisirs, Steeves, du Moulin, Saint-Denis, Besner, Bertrand, Lavergne et Patrice et afin également d'améliorer la sécurité du réseau. Cette demande est adressée dans le cadre du PPA-CE.

QU'une autre demande d'aide financière d'une somme de 127 500 \$ pour la réalisation de travaux au montant de 170 000 \$, pour les mêmes routes, soit également adressée à madame la députée de Soulanges, mais cette fois, dans le cadre du PPA-ES.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX SUR RUE BESNER

Il est proposé

24-02-20

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public par le biais du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO), conformément aux exigences du *Code municipal du Québec* et selon les recommandations et les préparatifs effectués lors de l'élaboration du devis par monsieur Luc Brouillette, ingénieur, de LB INFRA-CONSEILS inc.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – PROGRAMME D'AIDE À LA FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie (SSI) afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I et/ou pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-02-21

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

SERVICE INCENDIE – PROGRAMME DE CONVERSION DES APPAREILS RESPIRATOIRES

ATTENDU QUE les différentes municipalités de la région ont remplacé, ou sur le point de terminer de remplacer, les appareils respiratoires et les cylindres d'air de leur service de sécurité incendie afin d'intervenir avec des appareils de type 4.5 plutôt que 2.5;

ATTENDU QUE les différents services de sécurité incendie de la région interviennent mutuellement lors d'entraides intermunicipales, ce qui est bénéfique pour chacun mais oblige à standardiser certains types d'équipements dont les appareils respiratoires, notamment en raison des opérations de remplissage des cylindres sur les lieux d'une intervention;

ATTENDU QUE pour éviter un investissement financier important une seule année, notre municipalité a entrepris il y a quelques années un plan de conversion et de remplacement de ses appareils respiratoires;

ATTENDU QUE cette année, la poursuite de ce plan implique la conversion de six appareils respiratoires et l'achat de 20 cylindres d'air qui implique aussi les cylindres d'air qui y sont associés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-02-22

D'AUTORISER la conversion de six appareils respiratoires au coût de 1 000 \$ /unité et l'achat de 20 cylindres au coût de 1 760 \$ /unité, taxes en sus.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

SERVICE INCENDIE – ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE POUR LE SERVICE DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la ressource nécessaire en prévention des incendies est actuellement offerte par la municipalité de Saint-Polycarpe puisque cette dernière est la municipalité qui, par des ententes intermunicipales, attribue cette ressource à quelques municipalités pour combler le statut d'employée permanent à temps plein;

ATTENDU QUE dans un proche avenir, un déploiement différent des ressources en matière de prévention des incendies amènera la municipalité de Sainte-Marthe à obtenir le transfert de la préventionniste Julie Dubois, ce qui aura pour effet que dorénavant, c'est la municipalité de Sainte-Marthe qui offrira à d'autres municipalités, par ententes intermunicipales, l'excédent des heures par rapport à son besoin;

ATTENDU QUE dans l'intervalle de ce processus de transfert, une entente intermunicipale spécifique doit être conclue avec la municipalité de Saint-Polycarpe;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-02-23

D'AUTORISER monsieur le maire François Pleau, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe, à signer l'entente intermunicipale proposée par la municipalité de Saint-Polycarpe.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ACHAT DE TABLES

ATTENDU QUE les tables actuelles dont nous disposons pour nos activités ont 35 ans d'âge et ont atteint leur durée de vie utile, leurs réparations devenant de plus en plus difficiles à réaliser;

ATTENDU QUE l'analyse des produits offerts sur le marché a été réalisée afin d'effectuer le meilleur choix et obtenir le meilleur prix;

ATTENDU QUE la meilleure offre en termes de qualité du produit et du prix est celle de Les Librairies Boyer Ltée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-03-24

D'AUTORISER l'achat au montant de 13 542 \$, taxes en sus, auprès de Les Librairies Boyer Ltée, les tables spécifiées à leur soumission.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TOIT D'ABORD HABITATIONS ABORDABLES VAUDREUIL-SOULANGES

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a accordé, ou prévoit accorder, une aide financière à l'organisme sans but lucratif Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges pour développer des modèles, favoriser l'innovation et tenter de résoudre la crise du logement dans la région et a réparti les contributions entre toutes les municipalités locales conformément à deux tableaux qu'elle a fait parvenir aux municipalités relativement aux années 2023 et 2024;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe a déjà versé à la MRC le montant de sa contribution indiquée en regard de son nom dans ce tableau, soit la somme de 1 583 \$, laquelle est comprise dans sa quote-part des dépenses de la MRC de l'année 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe reconnaît que sa contribution pour l'année 2024 est de 1 080 \$, somme correspondant au montant indiqué au tableau transmis par la MRC pour la présente année;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-02-25

D'APPROUVER pour les années 2023 et 2024, les montants mentionnés au préambule de la présente résolution et correspondant à l'aide financière accordée par la municipalité de Sainte-Marthe à l'organisme Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé

24-02-26

D'ACCORDER un don au montant de 200 \$ en soutien à la participation de l'équipe d'étudiants de l'école secondaire Cité-des-Jeunes aux championnats nationaux de volleyball qui se tiendront dans l'ouest canadien en 2025, équipe dont une étudiante de Sainte-Marthe, Annabelle Couture, nous fera l'honneur d'y participer.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 28,

Il est proposé

24-02-27

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général

